

20 juil 2012 -17:36

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2012

Prolongation d'un an de la location de la prison de Tilburg

Sur proposition de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom, le Conseil des ministres a approuvé la prolongation d'un an de la convention de mise à disposition de l'établissement pénitentiaire de Tilburg aux Pays-Bas, pour l'exécution des peines privatives de liberté infligées en vertu de condamnations belges.

En raison de la surpopulation carcérale en Belgique, les Pays-Bas et la Belgique ont conclu en octobre 2009 une convention selon laquelle les Pays-Bas mettaient à disposition de la Belgique la prison de Tilburg. Cette convention prend fin le 31 décembre 2012. La situation actuelle et le manque structurel de places disponibles a incité le Conseil des ministres à prolonger d'un an cette location et à maintenir les crédits nécessaires dans le budget 2013.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>